

## BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

**8 février 1917.**

Les neutres d'Europe (**Note** : Espagne, Pays-Bas) ne suivront pas l'exemple des États-Unis. Ils font valoir que M. Wilson, lié par ses déclarations en cause du *Sussex* et protégé par toute la largeur de l'océan Pacifique, peut, sans grand risque, s'aventurer là où les voisins immédiats de l'Allemagne joueraient leur existence.

Malgré que j'en aie, je ne parviens pas à nier qu'il y a quelque chose de juste là-dedans. Quant à savoir si dans dix ans la Hollande ne regrettera pas de n'avoir pas signé aujourd'hui une police d'assurance pour la conservation de son domaine colonial, c'est une tout autre question.

— Un procès d'espionnage dans lequel étaient impliqués deux frères, les barons Gustave et Ernest de Roest d'Alkemade (**Note**), ainsi que M. Hernould, a été jugé il y a quelques jours par le conseil de guerre de Bruxelles. M. Gustave de Roest a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, son frère à 15 ans et M. Hernould à 10

ans. Je n'ai pu me procurer aucun détail au sujet de cette affaire ; les Allemands y ont apporté un véritable mystère : le procès a été jugé à huis clos, les avocats belges n'ont pas été autorisés à intervenir et, le soir même du prononcé du jugement, les condamnés partaient pour l'Allemagne sans avoir même obtenu la faveur d'une suprême entrevue avec leur famille.

— Un autre procès, moins tragique celui-ci, a été jugé il y a deux ou trois jours. Il mettait en cause M. l'abbé Cardyn (**Note**), directeur des oeuvres sociales de l'archevêché de Malines, coupable d'avoir envoyé au Vatican, par l'intermédiaire du nonce apostolique à Bruxelles, une protestation contre la déportation de nos ouvriers, et d'avoir fait usage, à cette occasion, des mots « *crime* » et « *esclavage* ».

C'est Maître Alexandre Braun (**Note**) qui présentait la défense du prévenu. Il a fait observer que les mots incriminés se retrouvent dans presque toutes les protestations collectives rédigées à propos des déportations et que cependant leurs auteurs n'ont pas été inquiétés ; il a soutenu ensuite que les mots « *crime* » et « *esclavage* » n'étaient pas exagérés et l'a prouvé en lisant un certain nombre de lettres dans lesquelles des déportés exposent de quelle façon ils sont traités en Allemagne.

M. Braun n'a pas été interrompu une seule fois et a pu poursuivre sa démonstration jusqu'au bout. Les officiers du conseil de guerre, ou certains d'entre eux, à tout le moins, étaient visiblement intéressés et semblaient stupéfaits ; ils paraissaient n'avoir aucune idée que les choses dussent se passer de cette manière-là. Que voulez-vous ! Ils ne lisent que les journaux de leur pays et ce n'est point dans les colonnes de la **Gazette de Cologne** ou de la **Gazette de Francfort** qu'ils trouveront la vérité.

M. l'abbé Cardyn a été condamné à 3 mois de prison pour excitation à la résistance, à 9 mois pour s'être servi des vocables « *crime* » et « *esclavage* » et à 150 marks d'amende parce qu'on a saisi chez lui 15 exemplaires de la protestation dans laquelle les mots incriminés se trouvaient employés.

(pages 212-214)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

### Notes de Bernard GOORDEN.

Le procès des barons Gustave et Ernest de Roest d'Alkemade était évoqué en date du 1<sup>er</sup> février (19170201) par [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **50 mois d'occupation allemande**. Voir à :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170201%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Le procès de l'abbé Cardyn est évoqué à cette même date du 8 (19170208) par [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***50 mois d'occupation allemande***. Voir à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Concernant Maître **Alexandre Braun**, téléchargez :

[https://www.senate.be/groote\\_oorlog/Alexandre\\_Braun/doc/fr.pdf](https://www.senate.be/groote_oorlog/Alexandre_Braun/doc/fr.pdf)